

**Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Paul Vanden Boeynants
à la Chambre le 23 mars 1966 et au Sénat le 23 mars 1966**

Mesdames, Messieurs, la crise politique ouverte il y a un mois, survenant après la longue attente des mois de juin et juillet derniers, a jeté le désarroi dans le pays. Celui-ci s'interroge, ne comprend plus : il aspire aux situations claires.

Le Gouvernement qui se présente aujourd'hui devant les Chambres entend gouverner dans la clarté, avec efficacité et dynamisme.

Ses objectifs sont simples et précis. Les voici sans ambages :

1. Rétablissement de l'équilibre durable des finances publiques.
2. Promotion du progrès social.
3. Plein emploi et expansion économique.
4. Adaptation de nos institutions aux réalités d'aujourd'hui et épanouissement de nos Communautés dans la concorde nationale.
5. Fidélité à nos alliances européennes et atlantiques.

La communication lue par M. Harmel devant cette Chambre, le 9 novembre, a mis en lumière la situation alarmante de nos finances publiques. Depuis lors, l'inventaire et les remèdes proposés ont été confirmés à diverses reprises, notamment par M. Spinoy, vice-Premier ministre dans le Gouvernement précédent, lors d'un colloque réunissant les partenaires sociaux, et plus récemment par le rapport de la commission présidée par le gouverneur de la Banque nationale.

Personne n'a contesté la gravité de la situation mais, en dépit d'efforts lucides et courageux d'hommes auxquels l'amitié et la loyauté me commandent de rendre hommage, -et je tiens d'autant plus à le dire que certains se trouvent aujourd'hui sur les bancs de l'opposition,- les remèdes n'ont pu être appliqués que partiellement.

Il convient donc de rappeler brièvement les données du problème.

Pour l'exercice 1965, le déficit à l'ordinaire sera de l'ordre de 6 milliards. En 1966, à défaut de décisions prises à bref délai, le déficit à l'ordinaire pourrait dépasser sensiblement les 3 milliards initialement prévus. Le financement du budget extraordinaire, fonds des routes compris, nécessiterait 35 milliards en 1966 au lieu de 31 milliards en 1965. En 1967, sans une action énergique et immédiate, les dépenses à l'ordinaire atteindraient quelque 225 milliards et, compte tenu des recettes fiscales escomptées, le déficit à l'ordinaire pourrait atteindre 10 à 12 milliards.

Un tel emballement des dépenses publiques ne peut être toléré.

Les conclusions du rapport des experts sont formelles : on ne peut, sans détériorer le pouvoir d'achat, envisager, dans les circonstances conjoncturelles actuelles, de couvrir les déficits prévus en recourant à l'emprunt à l'étranger ou à des moyens monétaires.

L'Etat ne pourrait pas davantage financer ses déficits considérables par le seul recours à l'épargne intérieure. Une ponction aussi substantielle, pour autant qu'elle soit même possible, entraînerait inévitablement une hausse des taux d'intérêt et une réduction des ressources financières indispensables pour assurer la croissance économique et le progrès social.

Une seule solution, dès lors, subsiste : il faut, sous peine d'un recours massif à l'impôt, dont tous les citoyens seraient les victimes, ramener l'augmentation de nos dépenses publiques à un taux comparable à celui du produit national brut. Le Gouvernement entend aboutir dans un délai raisonnable de trois années.

Ceci signifie concrètement :

- en 1966, exécuter rigoureusement le budget voté et assurer un contrôle draconien des crédits supplémentaires ;

- freiner en 1967 l'accroissement des dépenses publiques à concurrence de 10 milliards par rapport aux prévisions ;

- rétablir en 1968 un équilibre durable entre recettes et dépenses.

Si nous proposons un plan de redressement en trois étapes, c'est parce qu'ici, comme en toutes autres choses, il faut faire preuve de réalisme et de lucidité. Chacun sait qu'on ne remonte à la surface que par paliers successifs, sous peine de risquer les pires accidents. Mais qu'on ne s'y trompe pas : notre plan de trois ans n'est en rien une fuite devant les responsabilités ; il exige, au contraire, une action obstinée, menée jour après jour, dans tous les secteurs.

Il réclame la collaboration loyale de tous les citoyens. Cette collaboration, le Gouvernement mettra tout en oeuvre pour l'obtenir. La confiance se mérite par la clarté. L'opinion publique doit être largement informée et elle le sera. Les finances publiques sont les finances de tous. Chacun comprendra que l'Etat ne peut tout faire à la fois et en même temps, que des priorités doivent être établies et que, dès lors, des options s'imposent.

Des efforts seront demandés à tous, selon les possibilités de chacun. Mais ils ne sont rien à côté des sacrifices qui nous seraient imposés, si, faute de courage, nous manquions le rendez-vous de l'expansion économique et du progrès social.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, au-delà du rétablissement de la santé de nos finances publiques, c'est à une oeuvre de solidarité nationale que le Gouvernement appelle tous les citoyens de ce pays, en vue d'un progrès social global qui est le but principal de nos efforts.

Le progrès économique constant, procuré par l'effort de tous, doit se traduire par plus de bien-être pour tous.

Pour 1966, tous les engagements antérieurs seront intégralement respectés. Ceci vise les mesures envisagées en matière de pensions et d'allocations familiales aux salariés et aux indépendants, ainsi que l'effort promis en faveur des estropiés et mutilés, anciens invalides, victimes des maladies professionnelles, accidentés du travail. Le programme en faveur des victimes de la guerre et l'accord de programmation sociale du secteur public seront scrupuleusement appliqués.

En 1967, les interventions de l'Etat dans le secteur social qui, pour 1966, s'élèvent à quelque 40 milliards, augmenteront de 6 % par rapport aux montants indexés de 1966, l'utilisation de cet accroissement étant à préciser ultérieurement.

Il ne peut être question -et ceci doit être souligné avec force- ni d'empêcher une croissance normale, ni a fortiori de remettre en cause le volume des interventions de l'Etat dans le domaine social. A cet égard, nous n'observerons qu'une priorité, mais une priorité absolue : améliorer les conditions d'existence des plus humbles et des plus défavorisés de nos concitoyens.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, par ailleurs, la politique sociale du Gouvernement sera résolument braquée sur l'avenir et les nouvelles réalités sociologiques.

L'avenir, c'est l'investissement pour que les jeunes générations trouvent demain sans difficulté des emplois hautement qualifiés et rémunérateurs. C'est l'effort en faveur de l'éducation nationale et de l'équipement sportif et touristique. C'est permettre à tous les citoyens de participer aux bienfaits de la culture. C'est une politique de santé adaptée aux nécessités actuelles. C'est l'effort permettant aux familles d'assumer pleinement leur rôle essentiel dans notre société moderne. C'est une politique du logement s'inscrivant dans le cadre d'une véritable politique foncière, afin d'assurer à tous la propriété ou l'usage d'un logement convenable.

Mais, aujourd'hui, le progrès social suppose d'abord la sauvegarde du pouvoir d'achat, car il n'y a pas de progrès social, réel, durable, sans la stabilité monétaire qui seule permet l'épargne, qui seule permet l'augmentation réelle des salaires. Notre population est parfaitement consciente de ces réalités. Elle jugerait sévèrement ceux qui voudraient lui jeter de la poudre aux yeux. Nous ne voulons pas être de ceux-là.

Le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour assurer une évolution disciplinée des prix. Il appliquera des détaxations sur les produits de grande consommation et veillera à ce qu'elles profitent réellement aux consommateurs. Le principe fondamental de notre économie de marché reste le respect de la formation naturelle des prix, qui doit sauvegarder l'équilibre des intérêts du consommateur, du producteur et du distributeur.

Mais le Gouvernement adresse aux responsables des divers secteurs de la vie économique un appel à la nécessaire modération. Il est convaincu que cet appel sera entendu et que, par des négociations, la discipline suffisante pourra être obtenue. Si dans certains cas, la négociation échoue, il n'hésitera pas à empêcher certaines hausses de prix anormales ou exagérées. Il entend en effet utiliser les moyens légaux de surveillance et de contrôle du mouvement des prix, tout en les plaçant au centre du dialogue indispensable entre le Gouvernement et les représentants des secteurs professionnels.

Mais il est bien évident qu'une condition essentielle de la sauvegarde du pouvoir d'achat est aussi la maîtrise des finances publiques, point de passage obligé tant du progrès social que de l'expansion économique. Le Gouvernement donnera donc l'exemple.

Le Gouvernement entend poursuivre une politique dynamique d'expansion économique qui ne pourra que contribuer au progrès social. Le maintien et le renforcement du dynamisme de l'entreprise sera notre souci permanent. La clé de voûte de cette politique est l'investissement. Investissement humain, scientifique et financier.

Investissement humain par une élévation générale du niveau des qualifications et une politique de l'emploi adaptée aux incessantes transformations économiques.

Investissement scientifique, car aujourd'hui la recherche scientifique est réellement le "levain de l'industrie".

Investissement financier enfin, car en notre période de profondes conversions et reconversions dans l'industrie, l'agriculture, la distribution et les services, les besoins de capitaux sont énormes. C'est pourquoi le Gouvernement a prévu divers encouragements fiscaux au bénéfice de l'épargne, dans le cadre d'ailleurs d'une simplification de la fiscalité pour tous les contribuables à revenus modestes.

En instaurant un précompte mobilier unique de 20 %, nous entendons stimuler le marché des capitaux, favoriser la baisse des taux d'intérêt, maîtriser la fuite des capitaux, en un mot, mobiliser le maximum de capitaux au profit de l'investissement productif.

L'expansion économique, ce n'est pas un simple sujet de dissertation théorique : le Gouvernement veut la réaliser là où se posent réellement les problèmes, c'est-à-dire dans les diverses régions du pays. Aussi le Gouvernement accentuera la politique de reconversion des régions touchées par la fermeture des charbonnages ou le déclin de certaines industries et d'expansion des régions insuffisamment industrialisées, afin d'assurer aux populations qui vivent dans ces régions la création de nouveaux emplois, la stabilité de ceux qui existent et le bien-être auxquels ces populations ont droit. La structure du Gouvernement prouve d'ailleurs l'importance que le Premier ministre attache à ce problème.

Santé des finances publiques, dynamisme économique, progrès social, il faut encore davantage. Il faut adapter nos institutions aux réalités d'aujourd'hui. Constatons d'abord que les institutions sont fondamentalement bonnes et que, quoi qu'on en dise, l'ardeur au travail, l'amour de la liberté, le sens de la justice et de la solidarité nationale, l'attachement sans grandiloquence mais profond au pays, animent sincèrement nos concitoyens. Les Chambres, réunies en constituante, seront invitées à adapter nos institutions et à perfectionner leur fonctionnement.

Le Gouvernement entend pour sa part réaliser, dans la forme et l'esprit, les conclusions tripartites de la Table ronde.

Dans le domaine des relations communautaires, l'immense majorité de notre population et de ses représentants aspire à l'apaisement et à une meilleure compréhension réciproque. L'objectif du Gouvernement sera de favoriser "un art" de vivre en commun, dans le respect de nos diversités et de nos complémentarités naturelles.

La tâche de la commission permanente pour l'amélioration des relations communautaires, malgré les difficultés qui ont entouré sa constitution, est donc très importante. Sa mission n'est pas de se substituer à l'Exécutif chargé de l'application des lois votées par le Parlement, mais de rechercher dans le calme et la négociation toutes les possibilités de rapprochement et d'apaisement. Le Gouvernement sera toujours heureux d'accueillir des propositions de ce genre et, mis en présence de proposition ayant recueilli un très large accord tripartite, jugera du moment et de la forme de la suite à y réserver.

Respectueux de toutes les opinions, comme il se doit dans un régime de réelle démocratie comme le nôtre, le Gouvernement ne pourra cependant tolérer que des menées extrémistes empreintes de violence viennent paralyser les efforts de conciliation entre nos Communautés auxquels doivent s'attacher les trois partis nationaux.

Citoyens de ce pays, nous le sommes aussi du monde. Il va de soi que le Gouvernement honorera pleinement notre devoir de solidarité internationale. Notre voie reste d'ailleurs toute tracée, elle ne change pas : fidélité à nos alliances européennes et atlantiques, c'est-à-dire :

- collaboration étroite au sein du Benelux ;
- unification économique et politique de l'Europe et ouverture de la communauté aux autres Etats qui en acceptent les principes ;
- fidélité à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et aux accords subséquents ;
- politique de coopération à la fois généreuse et réaliste avec les pays en voie de développement.

Travailler au sein de l'alliance atlantique à l'établissement d'un climat de paix mondiale, construire une Europe forte et unie, coopérer avec les jeunes Etats, lutter contre la faim et la misère dans le monde, voilà des tâches d'avenir !

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le Gouvernement a voulu, dans une courte déclaration d'ensemble, s'expliquer sans détour sur les principes qui guideront son action. De nombreux problèmes politiques, économiques et sociaux ont été volontairement passés sous silence. De même, le plan d'action annexé à notre déclaration et qui est le reflet fidèle de l'accord entre les deux partis de la majorité, ne porte que sur quelques problèmes urgents.

Les problèmes demeurent. Les remèdes possibles ne varient guère. Dans les secteurs non traités dans notre déclaration et son annexe, les solutions précédemment proposées restent valables. Pour avoir un sens, en effet, une déclaration gouvernementale ne peut être un inventaire détaillé des problèmes de chaque département, mais bien un exposé des motifs, l'expression d'un esprit et d'une volonté.

Pour le reste, nous prouverons le mouvement en marchant. La majorité comme l'opposition pourront nous juger chaque fois qu'il leur plaira, là où la démocratie impose que les Gouvernements soient jugés, c'est-à-dire ici.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je suis un réaliste. Je sais que ma tâche et celle de mes collègues sera difficile, très difficile. Mais nous ne gouvernerons pas seuls, car c'est avec tout le pays et d'abord avec vous que nous voulons gouverner. J'ose faire appel à tous dans ce pays, par-dessus les frontières des partis, les conflits idéologiques et les oppositions passionnelles, pour réaliser un programme national planté dans le présent, mais tendu vers l'avenir, c'est-à-dire vers une société sans tabous, sans privilèges ni de classe, ni de langue, ni de fortune.

Le Gouvernement qui se présente devant vous pour solliciter votre confiance estime n'avoir qu'un droit en cette matière, c'est de donner l'exemple. Un Gouvernement plus large, associant les trois partis, n'a pu être constitué. Notre Gouvernement s'efforcera cependant de rechercher obstinément l'entente la plus large sur tous les problèmes vitaux pour l'avenir de notre pays. Cette volonté n'est pas un signe de faiblesse, elle est l'expression d'un appel sincère et loyal aux hommes de bonne volonté où qu'ils se trouvent.

Le Gouvernement affirme donc sa volonté de nouer un dialogue permanent tant avec l'opposition qu'avec sa majorité, ainsi qu'avec les grandes organisations de ce pays. Tous ensemble, nous construirons un pays moderne, prêt à tenir son rang dans l'Europe.

Nous donnerons témoignage à nous-mêmes et à l'étranger de ce que nous sommes réellement : un peuple uni, résolu au progrès et sûr de son avenir.